



## **Assemblée générale ordinaire 2020 par correspondance**

**Vendredi 26 mars 2021 à 18h30 au siège de la société**

### **Ordre du jour :**

#### **1. Rapport de gestion, de l'organe de révision et des comptes de l'exercice 2019-2020**

Proposition du Conseil d'administration :

- le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion, du rapport de révision, des comptes et de la répartition du bénéfice.

#### **2. Décharge au Conseil d'administration**

Proposition du Conseil d'administration :

- le Conseil d'administration propose de donner décharge à tous les membres du Conseil d'administration.

#### **3. Election statutaire**

Suite à la démission de M. Thomas Maechler, membre du Conseil d'administration, nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration pour 2 ans.

Proposition du Conseil d'administration :

- le Conseil d'administration propose de nommer Mme Caroline de Meyer, commerçante à Villars-sur-Ollon.

#### **4. Election de l'organe de révision**

Proposition du Conseil d'administration :

- le Conseil d'administration propose de nommer Fidag SA à Martigny pour la révision des comptes de l'exercice 2020-2021.

---

Vu la situation sanitaire liée au COVID-19 et conformément à l'article 27 al. 1 let. a de l'Ordonnance du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Ordonnance 3 COVID-19), le Conseil d'administration de la société Télé-Villars-Gryon-Diablerets SA (TVGD) a pris la décision d'organiser l'assemblée générale ordinaire de manière restreinte et de donner aux actionnaires la possibilité d'exercer leur droits **exclusivement par écrit**.

Seuls les actionnaires **inscrits au registre des actions en date du 26 mars 2021 pourront exercer leurs droits**.

Le rapport de gestion pour l'exercice 2019-2020 et le rapport de révision sont mis à la disposition des actionnaires à partir du 5 mars 2021. Chaque actionnaire peut demander un exemplaire papier ou digital de ces documents moyennant une prise de contact préalable avec l'administration de la société TVGD ([e-mail: administration@tvqd.ch](mailto:administration@tvqd.ch)). Les bulletins de vote seront envoyés aux actionnaires par courrier postal et devront être retournés par courrier postal à la société TVGD **au plus tard jusqu'au 22 mars 2021** (adresse : Télé-Villars-Gryon-Diablerets SA, Avenue Centrale 120, CP 133, 1884 Villars-sur-Ollon).

L'assemblée générale ordinaire se déroulera au siège de TVGD, en présence de quelques représentants de la société et de Me François Bianchi, Notaire, lesquels procéderont au dépouillement des votes et tiendront le procès-verbal.

Le Conseil d'administration de TVGD, conformément aux nouvelles dispositions de l'art. 697i du Code des Obligations Suisse, rappelle le devoir d'annonce des actionnaires et somme les détenteurs d'actions au porteur de s'annoncer auprès de la société TVGD le plus rapidement possible mais **au plus tard le 30 avril 2021** pour se faire inscrire au registre des actions. Tant que le détenteur d'actions au porteur ne s'est pas dûment annoncé, ses droits sociaux et patrimoniaux restent suspendus.